ALCOOL-IN

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

BOIRE DE L'ALCOOL DANS L'ESPACE PUBLIC

Par Profil supprimé Postée le 30/01/2014 22:26

> Je voudrais savoir si il est legal boire de l'alcool dans les espaces publiques à Paris. (par example dans les berges de la Seine où dans les parcs) L'été dernier j'ai rémaquée que des policiers n'autorisaient pas aux gens à boire de l'alcool sur des ponts pour les pietons par example le Pont des Arts. Dans les années passees été tellement normal faire des picnics sur les ponts. Quelle loi détermine cette interdiction? Merci

---

Mise en ligne le 03/02/2014

Bonjour,

Il existe en effet des arrêtés prefectoraux qui interdisent la consommation d'alcool dans certains quartiers et certaines rues de Paris. Certains d'entres eux ne sont que temporaires (par exemple en période de fin d'examens), tandis que d'autres sont fixes (comme cela est le cas pour les Champs Elysées de 16h à 7h).

Ces arrêtés ne semblent pas être consultables sur internet, mais vous pouvez en demander une copie en vous adressant au commissariat de chaque arrondissement.

Cordialement.
